

VOUS SOUHAITEZ OPTER POUR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE ?

C'EST FACILE !

- ✓ Complétez et signez le " mandat de prélèvement SEPA " et le " règlement ".
- ✓ Retournez ces documents avec votre dossier d'inscription / réinscription à l'adresse suivante :

Conservatoire du Choletais

5 Rue Tournerit

49300 Cholet

- ✓ Joignez-y votre **Relevé d'Identité Bancaire (RIB)**

ATTENTION !

Toute demande de prélèvement doit être adressée avant le 31 octobre 2019 avec l'ensemble des pièces demandées. Passé ce délai et/ou sans la totalité des documents, le paiement s'effectuera obligatoirement sur factures.

DATES DE PRÉLÈVEMENT

- ✓ 20 novembre 2019
- ✓ 20 décembre 2019
- ✓ 21 janvier 2020
- ✓ 20 février 2020
- ✓ 20 mars 2020
- ✓ 20 avril 2020

Une facture provisoire ainsi que votre échéancier vous seront adressés au début du mois d'octobre 2019.

